

HONORAIRES DE GESTION

PRESTATIONS INCLUSES	Service INITIAL	Service CONFORT	Service PRIVILEGE	Coût hors forfait
En % TTC de l'encaissement	7.2%	8.4%	9.6%	
En % HT de l'encaissement	6%	7%	8%	
Mise en place du mandat de gestion	●	●	●	
Emission des avis d'échéance, encaissement des loyers, charges et allocations et délivrance des quittances	●	●	●	
Lettre de rappel et 1 ^{ère} relance par lettre recommandée et recouvrement amiable	●	●	●	
Révision annuelle des loyers	●	●	●	
Acceptation et contrôle de validité du congé (du locataire)	●	●	●	
Décompte lors du départ du locataire	●	●	●	
Gestion des provisions pour charges et régularisation annuelle	●	●	●	
Tenue de la comptabilité propriétaire	●	●	●	
Rédition mensuelle des comptes et virement des fonds perçus	●	●	●	
Règlement des factures fournisseurs (artisans, syndic...)	●	●	●	
Demande annuelle de toute attestation (MRH, cheminée, chaudière...)	●	●	●	
Demande de devis pour travaux au-delà de 200 € TTC	●	●	●	
Réparations urgentes ou inférieures à 200 € TTC	●	●	●	
Commande et suivi du Dossier de Diagnostic Technique	●	●	●	

PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES	Service INITIAL	Service CONFORT	Service PRIVILEGE	Coût hors forfait
Recouvrement des créances, remise du dossier à huissier pour commandement de payer, procédure d'expulsion (frais d'huissier et d'avocat à la charge du propriétaire)	○	●	●	150 € TTC/dossier
Délivrance d'un congé au locataire (hors honoraires du commissaire de justice)	○	●	●	100 € TTC
Gestion des sinistres : déclaration, représentation en expertise, devis, suivi des travaux, encaissement des indemnités et reversement après contrôle des travaux	○	●	●	250 € TTC/dossier
Gestion technique d'entretien courant inférieur à 1500 € TTC : devis si nécessaire, demande d'accord au propriétaire, ordre d'intervention, suivi et contrôle des travaux	○	●	●	150 € TTC/dossier
Gestion technique des travaux supérieurs à 1.500 € TTC : ordre de service, demande de devis, suivi et contrôle des travaux	○	○	●	150 € TTC + 4% TTC du montant des travaux TTC
Visite Conseil	○	○	●	90 € TTC/visite
Etablissement et envoi des éléments pour la déclaration des revenus fonciers	○	○	●	90 € TTC par an et par lot
Frais administratifs (correspondance, accès Extranet)	○	○	●	5 € TTC / mois / CRG
Constitution et suivi du dossier « Permis de louer »	○	○	●	90 € TTC/dossier
Acomptes exceptionnels (sous réserve de l'encaissement effectif du loyer)	○	○	○	10 € TTC/acompte
Frais pour clôture de compte suite résiliation du mandat (transmission dossier locataire, correspondances, solde de tout compte)	○	○	○	120 € TTC
Frais d'entretien d'immeuble en Monopropriété	○	○	○	10 € TTC / lot / mois
Montage d'un dossier de subventions, rendez-vous auprès des services administratifs et obtention des fonds	○	○	○	250 € TTC/dossier
Conseil et expertise pour prestations exceptionnelles	○	○	○	90 € TTC/heure
Représentation aux assemblées générales	○	○	○	90 € TTC/heure
Etat des lieux de sortie en cas de fin de gestion	○	○	○	3 € TTC/m² (logement vide) 5 € TTC/m² (logement meublé)
Accompagnement réception bien neuf et suivi des levées de réserves	○	○	○	90 € TTC/heure
Frais de gestion pour un emplacement de stationnement				Forfait de 10 €/mois
Assurance Loyers Impayés	*	*	*	3 % TTC/toutes sommes encaissées

○ Prestation complémentaire payable à l'acte

* Prestation optionnelle

Mars 2024

HONORAIRES DE TRANSACTIONS VENTES
TOUTES TAXES COMPRISES

DE (PRIX DE VENTE)	TOTAL HT	TOTAL TTC
Jusqu'à 19 999 €uros	3 750,00 €	4 500 €
20 000 à 79 999 €uros	5 000,00 €	6 000 €
80 000 à 119 999 €uros	7 500,00 €	9 000 €
120 000 à 249 999 €uros	10 000,00 €	12 000 €
250 000 à 299 999 €uros	10 833,33 €	13 000 €
300 000 à 349 999 €uros	11 666,67 €	14 000 €
350 000 à 399 999 €uros	12 500,00 €	15 000 €
400 000 à 449 999 €uros	13 333,33 €	16 000 €
450 000 à 499 999 €uros	14 166,67 €	17 000 €
500 000 à 599 999 €uros	15 000,00 €	18 000 €
A partir de 600 000 €uros	---	5 %
PROGRAMME NEUF	3 % du prix de vente	

HONORAIRES DE LOCATION

■ HABITATION :

■ HONORAIRES DE LOCATION :

Application de la Loi ALUR : 12 €TTC/m² en zone très tendue (zone A. bis)
10 € TTC/m² en zone tendue (zone taxe log. vac.)
8 € TTC/m² pour le reste du territoire
Etat des lieux : 3 €TTC/m²

Le montant des honoraires payés par le locataire pour ces prestations ne peut excéder celui qui est payé par le bailleur.

■ HONORAIRES PROPRIETAIRES : identiques aux honoraires locataires

■ REDACTION AVENANT AU BAIL : 150 € TTC charge locataire

■ LOCAUX COMMERCIAUX – A LA CHARGE DU PRENEUR :

- Rédaction des actes : 450 € HT
- Négociation, état des lieux : 10 % HT du loyer HT annuel charges comprises
- Avenant modificatif : 300 € HT

■ GARAGES – PARKINGS : Forfait rédaction bail et état des lieux : 150 € TTC Charge Propriétaire
150 € TTC Charge Locataire